La Lettre des Elu·e·s

Groupe Socialiste et Républicain - Conseil Départemental du Loiret

Juillet 2025

Numéro 17

La politique de la Protection de l'Enfance est l'une des principales compétences du Département. C'est aussi le secteur qui est le plus en crise : sureffectif à la Maison de l'Enfance, mineurs non-accompagnés en hôtel, difficulté de recrutements, manque d'assistants familiaux, personnels à bout de souffle … et, en conséquence, des jeunes confiés en grande souffrance.

A l'occasion de la présentation du bilan de la Mission d'Information et d'Evaluation sur la Protection de l'Enfance, et de la venue de Mme la Préfète, nous avons rappelé notre responsabilité ainsi que celle de l'Etat, et insisté sur l'absolue nécessité de développer les politiques de prévention pour répondre à la souffrance des jeunes et les politiques de soutien aux familles en difficulté.

L'engagement du Département sur ces actions doit être sans faille, malgré les contraintes budgétaires. Le résultat global de clôture de l'année 2024 a été validé et apparait négatif, à - 14 millions d'euros. Un signe de la situation fragile du Loiret, comme de l'ensemble des départements de France. Mais cette situation ne doit pas détourner notre collectivité de son rôle premier : accompagner les publics fragiles via ses politiques sociales.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Baptiste Chapuis, Grégoire Chapuis, Marie-Agnès Courroy, Vincent Devailly, Karine Harribey, Hélène Lorme, Vanessa Slimani, Jean-Vincent Valliès

Sommaire

P.2 Protection de l'Enfance : l'Etat doit enfin agir !
P.4 Insertion : des financements peu lisibles
En bref
P.5 Finances : le budget départemental se dégrade

Retrouvez notre actualité sur notre site internet et sur les réseaux sociaux : www.ser45.fr

Pour nous contacter : *Mail : groupe@ser45.fr ; Tél. : 06.86.55.60.75 ; Adresse : 48 boulevard Alexandre Martin 45000 Orléans*

Protection de l'Enfance : l'Etat doit enfin agir !

Grève des agents de la Maison de l'Enfance. Grève des professionnels de la Fondation Val de Loire qui s'occupe du placement à domicile. La Protection de l'Enfance, qui craque dans tous les Départements, était au cœur des débats. En ouverture de session, Hélène Lorme a rappelé le rôle de l'Etat et interpellé Madame la Préfète qui venait présenter le rapport d'activités 2024 de l'Etat.

Hélène Lorme

Département et Etat : deux responsables qui doivent agir

« *Les conditions d'accueil des jeunes qui nous sont confiés ne sont pas à la hauteur de notre responsabilité. Nous ne pouvons plus parler de mise à l'abri et nous apportons notre soutien aux agents de la Maison de l'Enfance. Face à ce constat, il y a deux responsables : le Département et l'Etat. Ils doivent avancer main dans la main en dialoguant avec les professionnels, à marche forcée : chaque minute compte pour permettre aux jeunes d'avoir un avenir serein.* »

La nécessité d'une loi ambitieuse

« *Une commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance a rendu un rapport évoquant un système qui* « craque de toute part », *dénonçant une* « gouvernance défaillante faute d'implication de l'Etat ». *De nombreuses recommandations ont été faites. Nous espérons que le nouveau projet de loi annoncé pour l'automne sera ambitieux et ne se limitera pas à des mesures superficielles. L'Etat doit renforcer les moyens humains et financiers, et rénover la gouvernance.* »

Développer les politiques de prévention

« *Notre jeunesse est souffrante. Nous devons traiter le mal à la racine. Quelques jours après le meurtre d'une surveillante, une minute de silence a été respectée dans les établissements scolaires. Présent au collège Jeanne d'Arc, M. le Président, vous avez indiqué que l'installation de portiques devant les établissements n'était pas la solution miracle, et qu'il fallait chercher* « des solutions ailleurs, dans la prévention, la détection des comportements pour faire en sorte que cette jeunesse soit moins violente ». *Oui, nous devons renforcer nos politiques de prévention. Le rapport de l'Assemblée Nationale insiste sur le repérage et la prévention, évoquant une stratégie préventive qui permettrait de réduire les placements et de réorienter les budgets départementaux, et de passer d'une logique curative à une approche préventive globale. Ces orientations doivent se concrétiser. Du côté du Département, malgré les contraintes budgétaires, nous devons être aux côtés des acteurs de la prévention et de la parentalité pour renforcer notre intervention.* »

Outre les agents de la Maison de l'Enfance, les professionnels de la Fondation Val de Loire était aussi en grève le jour d'ouverture de la session. Le cadre juridique, suite à une décision de la Cour de cassation sur les placements à domicile, impose de transformer ces placements en AEMO (Assistance Éducative en Milieu Ouvert) renforcée avec hébergement. Les salariés de la Fondation alertent sur la baisse du tarif du prix de journée, passant de 37 euros pour les placements à domicile à 17 euros pour les AEMO renforcées. Ils craignent que la baisse de budget conduise à une baisse du nombre d'interventions à domicile, et donc un accompagnement détérioré des jeunes et de leurs familles.

Conduite en 2021, la Mission d'Information et d'Evaluation sur le Protection de l'Enfance que nous avions réclamée, continue de se réunir pour faire le point sur la mise en application des 52 recommandations figurant dans le rapport final de la mission. Après avoir remercié les agents du Département pour leur travail précis de suivi, Baptiste Chapuis, membre de la mission, est revenu sur le bilan présenté au cours de cette session et a tiré la sonnette d'alarme sur une politique qui craque de toute part.

BAPTISTE CHAPUIS

La Protection de l'Enfance en danger

« *La Protection de l'Enfance craque. Elle ne remplit plus ses missions, à savoir protéger nos enfants. Nous commençons à entendre dire que, peut-être, ces enfants qui vivent parfois dans des familles dysfonctionnelles auraient plus de chance de réussite si on les laissait dans leurs familles ... Aujourd'hui, nos structures collectives ne sont plus adaptées ; nos professionnels sont dépassés ; les équipes pluridisciplinaires sont parfois incomplètes.* »

Les professionnels en souffrance

« *Le choix a été fait de créer des petits lieux de vie qui permettent de mieux accompagner ces jeunes en difficulté, et de créer ainsi des meilleurs cadres de travail pour les professionnels. Cela révèle une disparité criante, entre ces petits lieux de vie qui fonctionnent bien et des structures collectives plus grandes avec des situations dramatiques : des enfants qui dorment sur des paillasses, des faits de violences, … Nous ne jetons pas la pierre aux professionnels qui font le maximum. Certains abandonnent, notamment à la Maison de l'Enfance, car humainement, ils ne peuvent plus supporter cette situation.* »

Le risque prostitutionnel pour les jeunes

« *Au niveau national, le manque d'encadrement fait que des jeunes filles confiées, de plus en plus jeunes, en-dessous de 15 ans, tombent dans la prostitution. J'ai du mal à comprendre pourquoi l'État n'a toujours pas pris conscience de la situation. Il faut créer une mission interministérielle pour que police, justice, enfance, éducation, travaillent dans le même sens pour avancer.* »

Des décisions plus radicales à prendre par le Département et par l'Etat

« *Nous devons continuer à être aux côtés des professionnels de la Protection de l'Enfance de notre département. Mais il y a peut-être des choix plus radicaux à prendre, que ce soit sur les bâtiments de la Maison de l'Enfance, sur les pouponnières qu'il faut également développer. Il faut prendre le sujet à bras le corps parce que le nombre de jeunes accueillis ne va pas diminuer comme cela était espéré. Nous retrouvons dans le rapport de la mission de l'Assemblée Nationale des éléments de notre propre mission. Nous devons avoir désormais un choc de la Protection de l'Enfance au niveau national, choc qui devra se décliner dans tous les Départements.* »

INSERTION : DES FINANCEMENTS PEU LISIBLES

Un avenant au Contrat Local des Solidarités, signé avec l'Etat, a été adopté. Il contient une série d'actions dans le domaine des solidarités (pour lutter contre les inégalités et l'exclusion) et de l'insertion (pour favoriser l'accès à l'emploi) co-financées par le Département et l'Etat. En raison du manque de lisibilité sur les financements et le périmètre des actions, le groupe s'est abstenu.

VANESSA SLIMANI

Une contractualisation tardive

« *Evidemment, nous ne voterons pas contre, surtout quand il s'agit d'accepter des financements de l'État. Mais cette contractualisation était attendue et arrive enfin, au milieu de l'année, alors qu'elle prend effet au 1er janvier 2025, et qu'elle permet le financement d'actions essentielles pour notre département et pour ses habitants, notamment les plus fragiles.* »

Une clarification des financements nécessaire

« *Il est difficile de suivre réellement les actions, leur efficacité et surtout les modalités d'application qui évoluent régulièrement. Il est aussi difficile de suivre les moyens qui sont alloués par rapport à ce qui a été mis au budget 2025 du Département. On s'y perd un petit peu … Nous souhaitons une clarification sur les actions qui restent à la charge pleine de notre collectivité, puisque toutes les actions mises en place par le Département dans ces domaines ne figurent pas dans ce contrat. Rappelons aussi qu'une partie des actions des politiques d'accompagnement et de lutte contre la pauvreté a subi des coupes budgétaires importantes dans le budget 2025 du Département, raison pour laquelle nous avions voté contre ce budget.* »

EN BREF …

Subventions aux comités sportifs

Depuis des années, nous demandons une réforme de l'attribution des aides aux comités sportifs, pour une meilleure visibilité sur le niveau de l'enveloppe, les critères d'attribution, ainsi que l'utilisation de ces subventions. Le règlement 2025 vient d'être modifié pour une meilleure équité entre comités ; la diminution de l'enveloppe a également été actée.

Vitesse sur la tangentielle

A l'occasion du bilan 2024 de l'accidentologie sur les routes départementales, Jean-Vincent Valliès s'est à nouveau fait le porte-voix de maires du canton de Saint-Jean-de-Braye et de riverains de la tangentielle en demandant l'abaissement de la vitesse sur la partie à 110 km/h, à 90 km/h : « *la perte de temps pour les automobilistes ne sera que de quelques secondes. Et nous sommes élus aussi pour traiter des questions de sécurité et de lutte contre les nuisances, qu'elles soient sonores ou de pollution. Cette partie de la tangentielle est une zone qui est habitée, avec des lotissements qui datent pour certains d'avant la création de la tangentielle. Leurs habitants méritent toute notre attention.* »

FINANCES :
LE BUDGET DÉPARTEMENTAL SE DÉGRADE

Le résultat de l'exercice budgétaire 2024 a été présenté. Parmi les points à retenir : un autofinancement en nette baisse (- 32 millions) lié à une augmentation forte des dépenses, notamment sociales, et des recettes en décélération par la baisse des droits de mutation (frais de notaire) ; un investissement en baisse (- 17 millions) mais qui reste à un niveau important ; le recours à un emprunt (100 millions) pour la première fois depuis deux ans. En conséquence, les finances du Département se dégradent.

HÉLÈNE LORME

Le poids des politiques sociales

« *Vous insistez largement sur les dépenses de politiques sociales et l'absence d'une compensation totale par l'Etat. Rappelons que ce sont nos compétences principales et que si l'Etat doit prendre sa part, cela doit rester notre priorité.* »

Des dépenses par habitant faibles

« *Vous mettez également en avant le fait que le Loiret se positionne à la 5ème place des départements en termes de dépenses de fonctionnement par habitant. Peut-on vraiment se prévaloir de cela ? Vous l'interprétez comme le signe d'une gestion rigoureuse. Mais derrière ces dépenses, il y a des services rendus à la population, peut-être dépensons-nous moins que d'autres départements dans certaines de nos politiques …* »

Des écarts entre la prévision et le réalisé importants

« *En décembre 2024, une troisième décision modificative avait été votée pour être au plus près de la réalité de l'exercice budgétaire. Or, nous constatons finalement un écart important entre la prévision et les chiffres définitifs qui nous sont présentés aujourd'hui. Notre capacité de désendettement était prévue à plus de 25 ans ; elle est finalement à 11 ans. Notre taux d'épargne brute était prévu à 3% ; il est finalement à 6%. Oui, ces chiffres ne sont pas bons, mais ils ne sont pas aussi catastrophiques qu'initialement annoncés. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur ce rapport.* »

Prochaine session : jeudi 16 et vendredi 17 octobre